

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 11

Artikel: La Suisse et le bloc de l'or
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nation des employeurs (souvent dans l'intérêt de l'Etat) et ils s'efforcent de rétablir l'autorité.

« Politique sociale autoritaire », c'est la conséquence logique de la conception fasciste mise en pratique. « Celui qui est valet, doit rester valet. » Et nous, nous pensions que l'ascension sociale d'une classe jusqu'alors opprimée répondait au progrès de l'humanité. La politique sociale autoritaire doit donc être considérée comme une régression. C'est pourquoi il est peu probable qu'elle dure. La question qui se pose n'est pas de savoir si, mais uniquement quand et comment les ouvriers s'élèveront contre cette nouvelle politique. Quand ils le feront, ils rendront un grand service à la classe ouvrière.

Rien n'a été réalisé de ce qui serait susceptible de diminuer les aléas que comporte l'existence des ouvriers, rien de ce qui rendrait superflu la protection de l'ouvrier, rien de ce qui eût infirmé le droit de discussion de l'ouvrier. Le capitalisme vit encore. La politique sociale autoritaire n'est donc qu'un triste et douloureux épisode dont la durée ne peut pas encore être déterminée. Notre devoir, le devoir de tous, est d'agir de telle sorte que nous en soyons débarrassés le plus vite possible. Puissions-nous, à cet effet, nous souvenir de l'avertissement émouvant que nous donne le poète :

« . . . oh travaillez
pour que désormais votre sommeil ne soit plus troublé par
la pensée que nous étions libres, mais que maintenant nous
sommes de nouveau esclaves pour toujours. »

La Suisse et le bloc de l'or.

Par *Max Weber*.

Les 19 et 20 octobre 1934 a eu lieu, à Bruxelles, une conférence des Etats dits du bloc de l'or, chargée de trouver les moyens et possibilités de resserrer les relations économiques internationales entre ces pays. La Suisse ayant également pris part à la conférence en la personne du chef de sa politique commerciale extérieure, le ministre Stucki, il nous paraît opportun de tracer un tableau des intérêts que présente pour notre pays cette politique du bloc de l'or.

Le bloc de l'or est composé des pays qui, durant la crise économique actuelle, ont pu maintenir leur cours monétaire à l'étalement-or et qui jouissent également d'un libre trafic de l'or. Ce bloc ne compte que six Etats européens: la France, l'Italie, la Belgique (y compris le Luxembourg, du fait qu'il a conclu un accord douanier avec la Belgique), la Hollande, la Pologne et la Suisse. Parmi ces derniers figurent deux pays seulement, la Hollande et la Suisse, qui non seulement dans la crise actuelle, mais dans la précédente déjà, n'ont pas abandonné l'étalement-or.

Il s'agit naturellement des pays disposant de réserves en or relativement les plus fortes. La réserve d'or des banques d'émission était en octobre 1934:

	Millions de francs
France	16,748
Belgique	1,898
Suisse	1,856
Hollande	1,828
Italie	1,682
Total	24,012

Ce qui représente environ un peu plus du tiers de la réserve d'or du monde entier.

Le bloc de l'or est né de la conférence économique mondiale qui eut lieu à Londres en septembre 1933. Lorsqu'il s'avéra que l'on ne pourrait pas atteindre le but initial de la conférence, soit la stabilisation du dollar et de la livre sterling, les pays restés fidèles à l'étalon-or, déclarèrent le 3 juillet 1933 qu'ils étaient fermement déterminés « à maintenir le libre fonctionnement de l'étalon-or de leur pays à la parité-or du moment, et dans le cadre des lois monétaires en cours ». Peu de temps après, soit le 8 juillet, les représentants des banques d'émission des pays en question organisèrent une conférence qui, selon les communiqués de la presse, aboutit à une entente complète quant aux moyens propres à assurer un effet pratique aux décisions des gouvernements relatives au maintien complet du standard-or aux parités en cours.

Les banques d'émission des pays en question mettront sans retard les conventions techniques en œuvre, dont les modalités ont été fixées au cours de la conférence.

Depuis, plus d'une année s'est écoulée. L'étalon-or de ces pays a résisté, jusqu'à maintenant, même aux violentes attaques spéculatives déclenchées au printemps 1934. Et cependant, la crise économique internationale dure toujours et s'est fait sentir davantage encore dans les pays du bloc de l'or, surtout du fait que les gouvernements de ces pays comme aussi les milieux commerciaux et industriels influents prétendent que l'étalon-or ne pourra être maintenu que si les prix et les salaires sont adaptés au niveau de vie des autres pays.

La conférence de Bruxelles fut convoquée sur l'initiative de la Belgique. A part l'Italie, la Belgique est le pays qui, parmi ceux du bloc de l'or, souffre le plus de la crise. Le gouvernement belge espère qu'un rapprochement économique avec les autres pays de l'étalon-or lui permettra de sortir quelque peu de l'impasse. On apprend même que dans les milieux belges on envisagerait la nécessité pour la Belgique de renoncer au standard-or, si l'on ne parvient pas à augmenter l'exportation avec l'aide de cette conférence.

Les résultats de la conférence de Bruxelles sont résumés dans un protocole. Ce dernier confirme tout d'abord la volonté qu'ont

les Etats signataires de maintenir la parité-or actuelle. Le but est de développer les échanges internationaux grâce à une politique monétaire commune. A cet effet, une Commission générale sera désignée. En ce qui concerne les échanges commerciaux il fut décidé:

- a) de rechercher de quelle manière il est actuellement possible d'accroître les échanges entre leurs pays. Ils considèrent comme désirable un accroissement de 10 % du volume global des échanges effectués du 1^{er} juillet 1933 au 30 juin 1934;
- b) d'engager sans retard à cet effet des négociations bilatérales, lesquelles devront aboutir dans le maximum d'un an;
- c) de soumettre le projet de convention internationale relatif à la propagande commerciale, auquel ils donnent en principe leur approbation, à l'examen d'un sous-comité composé de représentants de chacun des gouvernements signataires, avec mission d'arrêter définitivement le texte de la convention, de manière à en permettre la signature à bref délai.

En outre, des sous-comités chargés de la question du tourisme et du transport furent constitués. Ces sous-comités se mettront immédiatement en œuvre et présenteront un rapport à la Commission générale qui se réunira à Bruxelles dans 3 mois.

Ce n'est pas par esprit critique ou négatif, mais bien dans le désir de voir les choses objectivement, que nous constatons que la conférence de Bruxelles même n'a pas encore atteint de *résultat positif*. Le désir d'accroître de 10 % les échanges internationaux est fort louable en lui-même, mais ce n'est pas un moyen d'améliorer la situation. Au contraire, c'est à ce moment-là que la tâche principale s'impose. Elle consistera à réaliser les promesses faites dans le protocole sous forme de contrats commerciaux d'Etat à Etat.

Fort heureusement, on s'est gardé à Bruxelles de prendre des décisions retentissantes et d'élaborer des conventions qui demeurent ensuite à l'état de chiffon de papier. On s'est rendu compte également que ce n'est pas encore le moment de conclure des traités de commerce plurilatéraux.

Il y a quelques années à peine, diverses tentatives de conclure des conventions de ce genre envisageant l'adhésion de plusieurs Etats, avaient été faites. Nous citons à ce propos le traité d'Oslo de 1930, proposé par les pays scandinaves, puis la convention d'Ouchy en 1932, conclue uniquement entre la Hollande et la Belgique/Luxembourg, mais qui invitait les autres pays à y adhérer. Le résultat fut nul, et les ententes conclues sous la direction de la division économique de la Société des nations ne furent jamais mises en vigueur, bien qu'elles aient été limitées à diverses questions très modestes et pratiquement réalisables (interdiction de restreindre les importations et exportations). Actuellement, où les barrières concernant le trafic économique international sont encore beaucoup plus élevées, toute tentative de ce genre serait vouée à un échec certain.

Quoi qu'il en soit, des espoirs sont nés de la conférence de Bruxelles, espoirs qui s'avéreront des illusions. On s'imagine que

le bloc-or pourrait devenir un bloc économique qui formerait en partie un terrain économique autarchique (qui se subvient par lui-même). Les colonies hollandaises et françaises seraient tenues de fournir les matières premières, la Pologne les produits agricoles, les autres pays les produits fabriqués. Le grand bloc économique britannique, qui fut formé à Ottawa entre les colonies anglaises et la mère-patrie, servirait probablement de modèle. Cependant, en tenant compte que le traité d'Ottawa n'a nullement donné lieu à la création d'un bloc économique compact, mais a tout au plus permis un modeste rapprochement économique, le bloc-or ne saurait lui être comparé. Il est certain néanmoins que les pays du bloc-or représentent à eux tous un domaine économique de très grande importance. Les pays de l'Europe occidentale, qui ont conservé l'étalon-or, sans la Pologne et sans les colonies, comptent 100 millions d'habitants. Ils disposent de forces et de richesses économiques très grandes, sans aucun doute. Le fait fortuit que ces pays conservent l'étalon-or ne saurait suffire à lui seul pour cimenter un bloc économique, pour la réussite duquel il ne suffit pas d'un rapprochement et d'une adaptation au point de vue de la politique économique, mais pour lequel certains liens spirituels et culturels s'imposent.

Des relations commerciales très développées existent, il est vrai, déjà entre certains des pays qui ont conservé l'étalon-or. Sur le total des importations et des exportations, le pourcentage du commerce avec les autres pays du bloc-or fut en 1933 de:

	Importation	Exportation
Belgique-Luxembourg	32	38
France	20	37
Suisse	31	34
Hollande	17	28
Italie	15	21

Les relations commerciales sont beaucoup moins développées avec la Pologne. Un accroissement de 10 pour cent du commerce entre ces pays augmenterait de 2 à 3 pour cent le commerce extérieur global, ce qui serait accueilli avec la plus grande satisfaction.

*

Que peut avoir à attendre la Suisse d'un bloc de l'or? Considérons tout d'abord notre commerce extérieur avec les pays du bloc-or. L'importation et l'exportation de la Suisse avec les pays suivants fut de:

	En millions de francs			1928			1933			Janv./sept. 1934		
	Imp.	Exp.	Diff.	Imp.	Exp.	Diff.	Imp.	Exp.	Diff.	Imp.	Exp.	Diff.
France	490,8	156,6	— 334,2	243,7	142,3	— 101,4	166,9	90,3	— 76,6			
Italie	199,9	140,6	— 59,3	133,8	80,1	— 53,7	87,2	49,9	— 37,3			
Belgique	94,3	42,9	— 51,4	63,5	25,0	— 38,5	37,0	17,0	— 20,0			
Hollande	53,4	54,1	+	0,7	45,1	31,5	— 13,6	27,4	19,5	— 7,9		
Pologne	22,9	48,8	+	25,9	15,6	14,0	— 1,6	10,9	9,3	— 1,6		
Total	861,3	443,0	— 418,3	501,7	292,9	— 208,8	329,4	186,0	— 143,4			

Sur le total des importations et des exportations de la Suisse le pourcentage du commerce de notre pays avec les autres Etats du bloc-or fut de:

	Importation	Exportation
1928	31,4	20,7
1932	31,7	33,8
1933	31,5	34,3
1934 (janvier/septembre) .	31,2	30,5

Nous constatons, sur la base de ces chiffres, que la proportion des échanges commerciaux avec les pays qui ont l'étalon-or représente à peu près le tiers du commerce total de la Suisse. Tandis que l'importation ne variait que très peu, l'exportation de nos produits dans les pays du bloc de l'or a sensiblement augmenté pendant la crise, ce qui est très important pour notre pays. Il n'y a là rien d'étonnant, car ces pays disposent d'une capacité d'achat (évaluée en or) beaucoup plus grande que les pays à change déprécié. L'année 1934 marque néanmoins un recul dans ce domaine.

Malgré ces chiffres favorables la Suisse ne peut adhérer sans réserve au bloc-or. Les autres débouchés de la Suisse représentent encore le 65 à 70 pour cent de nos exportations. Notre pays ne saurait donc y renoncer pour faire plaisir à d'autres clients importants du bloc de l'or.

Il y a cependant lieu de remarquer qu'actuellement déjà la politique du bloc de l'or est suivie avec attention par les autres pays, en particulier par l'Allemagne et les Etats dits du bloc de la livre sterling, c'est-à-dire les pays dont la monnaie suit dans une très forte mesure les fluctuations de la livre sterling.

Quelques chiffres sur le commerce extérieur de la Suisse avec les pays du bloc de la livre sterling démontrent que ce groupe n'est pas sans avoir également une certaine importance pour notre pays:

	1928			1933			Janv./sept. 1934		
	Imp.	Exp.	Diff.	Imp.	Exp.	Diff.	Imp.	Exp.	Diff.
Grande-Bretagne .	226,4	306,0	+ 79,6	90,7	87,6	- 3,1	68,8	62,7	- 6,1
Irlande	2,2	1,9	- 0,3	1,7	1,1	- 0,6	1,2	0,8	- 0,4
Danemark	24,7	17,3	- 7,4	6,8	9,6	+ 2,8	6,6	6,8	+ 0,2
Norvège	2,6	11,1	+ 8,5	4,0	4,2	+ 0,2	5,1	3,2	- 1,9
Suède	11,3	27,7	+ 16,4	9,8	13,0	+ 3,2	9,3	9,4	+ 0,1
Afr. du Sud brit. .	6,0	14,7	+ 8,7	1,7	5,6	+ 3,9	—	—	—
Indes britanniques	35,2	40,8	+ 5,6	16,7	11,9	- 4,8	10,9	9,0	- 1,9
Straits settlements	6,6	18,5	+ 11,9	1,6	1,6	—	1,3	1,2	- 0,1
Total	315,0	438,0	+ 123,0	133,0	134,6	+ 1,6	103,2	93,1	- 10,1

La part du commerce extérieur avec ces pays sur le total des importations et des exportations de la Suisse est en pour-cent:

	Importation	Exportation
1928	11,5	20,5
1932	6,9	16,8
1933	8,3	15,9
1934 (janvier/septembre) .	9,7	15,2

En pour-cent, les transactions avec ces pays sont moins importantes que les échanges commerciaux avec les pays du bloc-or. Cependant, le bilan commercial de la Suisse avec les pays du bloc de la livre sterling est à peu près équilibré. Jusqu'en 1934, il y a même eu excédent d'exportation en faveur de la Suisse. C'est au cours de cette année seulement qu'il s'est produit un léger excédent d'importation, en particulier dans les transactions avec la Grande-Bretagne. C'est là peut-être un phénomène passager qui est en corrélation avec la nouvelle dépréciation de la livre du printemps dernier. Ces chiffres prouvent néanmoins que la Suisse ne peut courir le risque d'aggraver ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne, les colonies britanniques et surtout avec les pays scandinaves.

A notre avis, ces faits indiquent clairement la voie à suivre par la politique commerciale de la Suisse: La Suisse profitera de toutes les occasions pour intensifier et favoriser les relations économiques avec l'étranger (non seulement les échanges commerciaux, mais également le trafic des voyageurs et des capitaux). Il ressort des raisons déjà citées qu'il ne s'agit pas de conclure des traités avec des groupes, mais d'entamer des négociations avec chaque pays séparément. C'est ainsi seulement, en accordant quelques prérogatives, que l'on obtiendra également certaines faveurs de la part du co-contractant. Aucun pays ne saurait s'opposer à une politique de ce genre, car il lui est loisible d'obtenir les mêmes priviléges en faisant à son tour des concessions au point de vue de la politique économique. Il est vrai que pour le moment elle ne devrait s'appliquer que pour fixer les contingents d'importation. La question de privilège en ce qui concerne les douanes est chose dangereuse, car le problème du plus favorisé se pose immédiatement. Aussi longtemps que le principe du plus favorisé sera maintenu, on agira avec la plus grande prudence en ce qui concerne les concessions douanières.

Selon une déclaration faite à Bruxelles par M. Stucki au sujet de la direction qu'entend suivre à l'avenir la Suisse en matière de politique commerciale, nous en déduisons qu'il en sera ainsi. Des négociations seront entamées sans retard avec la France et la Belgique. Il est à souhaiter en outre que l'on active les pourparlers prévus avec la Grande-Bretagne et que l'on parvienne à un résultat tangible. Car, nous sommes persuadés qu'en se consolidant, la situation économique de l'Angleterre et des pays du bloc de la livre sterling leur permettra d'acheter davantage de nos produits d'exportation bien que la dépréciation de la livre ait donné lieu à de fortes différences de prix.

Il convient de soulever un autre problème encore en ce qui concerne la politique du bloc de l'or. Il est vrai qu'il n'en a pas été question, du moins très peu, au cours de la conférence de Bruxelles. Cependant, la question n'en est pas moins actuelle: le problème de la *politique des prix et des salaires*. On est d'avis

dans les milieux gouvernementaux compétents du bloc-or que le maintien de l'étalon-or doit marcher de pair avec l'adaptation des frais de production à ceux des autres pays, grâce à une baisse des prix et des salaires (politique de déflation). Si le bloc de l'or devait étendre son activité dans ce domaine également, il ne tarderait pas, selon nous, à devenir le bloc fatal, et les travailleurs de tous les pays en question devraient le combattre énergiquement. Nous espérons qu'il ne se laissera pas entraîner à de telles spéculations d'ordre économique et social et qu'il restera fidèle aux idées émises dans le protocole.

Nous concluons en disant que les efforts tentés par la conférence de Bruxelles et qui ont pour but de faciliter les relations économiques, sont les bienvenus, tant au point de vue de la classe ouvrière que de celui des intérêts généraux de notre pays. Il va de soi que le développement des relations économiques avec ces pays n'entravera d'aucune façon le trafic des marchandises et des voyageurs avec les autres Etats. On ne saurait en aucun cas abuser du bloc-or pour soutenir la politique de déflation, sinon il se heurterait à la résistance acharnée du mouvement ouvrier et de l'agriculture très probablement, et il serait ainsi voué à un échec certain.

Augmentation du tarif d'assurance des accidents non professionnels.

Par *Martin Meister*.

Nous avons relevé déjà à plusieurs reprises dans la *Revue syndicale* le développement défavorable de la situation financière dans l'assurance des accidents non professionnels à la Caisse nationale suisse d'assurance de Lucerne. En commentant le rapport annuel de 1932, nous avions constaté que même la suppression des prestations très élevées versées lors d'accidents provoqués par des véhicules à moteur n'avait pas suffi pour rétablir l'équilibre financier de cette catégorie d'assurance et qu'il fallait s'attendre tôt ou tard à une augmentation des primes. Il fallut prélever 1,268,039 francs du fonds de compensation pour amortir l'excédent de dépenses de cette même année. Le résultat des comptes pour 1933 fut un peu plus favorable. Néanmoins les recettes ne suffirent pas à couvrir les dépenses. Le fonds de compensation, qui disposait de 647,450 francs, fut complètement mis à contribution et il y eut encore un déficit de 71,404 francs. La situation n'étant pas près de s'améliorer, un assainissement financier s'impose sans retard. La loi exige que les comptes soient établis séparément, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes entre la division des accidents professionnels et celle des accidents non professionnels. Ainsi, les déficits d'une des divisions ne pourront pas être couverts par